



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 29 mars

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 27
Absents :
Procuration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 29 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'espace Mansuy de BADONVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEMONET Ghislain, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. Eric TAVERNE, Mme VILLAUME Damienne

Etaient excusés avec pouvoir :

M. AUBERT Jean-Christophe pouvoir à GEX Christian, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent pouvoir à M. BERTRAND Hervé

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT était remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. ARNOULD Philippe était remplacé par M. TAVERNE Eric, Mme VAUDEVILLE Sabrina était remplacée par M. COISMANN Gérard

Etait absent :

2017-015

Date de convocation
17/03/2017

DATE D'AFFICHAGE
..J..

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

DEMANDE DE SUBVENTION : FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE DANS LE CADRE DU PROJET « ITINERAIRES CYCLABLES »

Dans le cadre de la convention « Tourisme » entre le PETR du Pays du Lunévillois et le Conseil Départemental, un accompagnement en ingénierie a été engagé depuis mars 2016.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

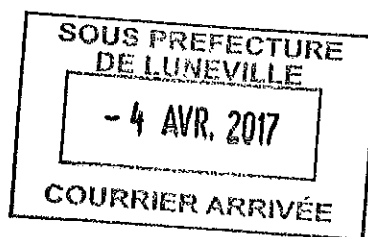
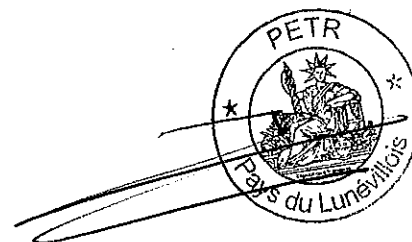
Ainsi, le Département a constitué des itinéraires cyclables basés sur les voies existantes (chemin forestier, voie communale, quelques portions de RD à faible trafic). Ces choix d'itinéraires ont été débattus et validés avec les communautés de communes, et l'option d'un portage du projet par le PETR du Pays du Lunévillois, pour la signalisation de ces itinéraires, a été acté.

En effet un portage juridique unique permettra de garantir une certaine cohérence des investissements, dans une logique de développement de l'écotourisme à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement, ci-joint,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental 54 et du dispositif LEADER
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce ou document afférent à la présente
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Badonviller
Le Président,



Annexe délibération n°2017-014 du 29 mars 2017 : Demande de subvention : Fourniture et pose de signalisation verticale dans le cadre du projet « itinéraires cyclables »

Plan de financement de l'opération : " Itinéraires cyclables "
Maître d'ouvrage : PETR du Pays du Lunévillois

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT
Fourniture et pose de signalisation verticale	30 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €

RECETTES		
Nature des concours financiers	Montant en Euros HT	%
Concours publics	24 000,00 €	80,00%
<i>dont Leader</i>	12 000,00 €	
<i>dont Conseil Départemental</i>	12 000,00 €	
Autofinancement	6 000,00 €	20,00%
TOTAL	30 000,00 €	100,00%



